

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 5 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 5 juillet, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace Séraphin Gimbert à Vesseaux, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIEILHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

PRESENTS : M BOCCARD, MC SAUSSAC, M BOUSCHON, S CIVIER (proc de J DAUMAS), C FAURE, R KAPPEL, JY MEYER (proc de M ALLAMEL), I NGUYEN, B PERRUSSET (proc de M THINON), E ROCHE (proc de P GAILLARD), J SOUBEYRAND (proc de MF TASTEVIN), JF DURAND, JC COURT, JY PONTHER, S GENEST, G SAUCLES, C PASTRE, R MOULIN, J LAFFONT, M GUYON, G ANTONY, P CORTIAL (proc de Ph ROUX), MF MARTIN, J SEBASTIEN, JL ARNAUD (proc de B TEYSSIER), S REYNIER, C WIOT, J BOYER, MC JOUVE, F CHASSON (proc de B SOUCHE), A ROUSSET (proc de M CEYSSON), M TOURVIEILHE (proc de M TAUPENAS) et A LAURENT (proc de G FANGIER).

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 33

Procurations : 11

Votants : 44

Absents : 8

Date de convocation : 29/06/2022

Secrétaire de séance :

Absents : K ESSAYAR, P MAISONNEUVE, A DELAYGUE, P DUPONT, D BERAL, M CHAZE, V VANDUYNLAGER et CHARROUD

En présence des suppléants non votants :

Objet : Subvention au Centre de Formation Bouliste pour le Challenge Alain DELICHERE.

Le centre de formation bouliste, association ayant son siège à Aubenas, a pour vocation d'initier et de former de jeunes boulistes à la pratique du sport boules. Il compte aujourd'hui une vingtaine de licenciés de la catégorie U 9 à U 18.

Cette année, le centre a décidé d'organiser le Challenge Alain DELICHERE en mémoire de l'ancien président décédé début 2022. Cet événement qui rassemblera environ 140 joueurs, venus de tout le territoire se déroulera le samedi 23 juillet 2022 au boulodrome Jean Aubert à Aubenas.

Le budget s'établit à 3 950 €.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à la majorité moins 2 abstentions (B PERRUSSET + procuration) décide :

- d'attribuer une subvention de 1 000 € au Centre de Formation Bouliste pour le Challenge Alain DELICHERE le 23 juillet 2022.

Pour extrait certifié conforme

Fait à UCEL, le 6 juillet 2022

Le Président, Max TOURVIEILHE

